



COMMUNE DE FOUNEX
Municipalité

Au Conseil communal de Founex

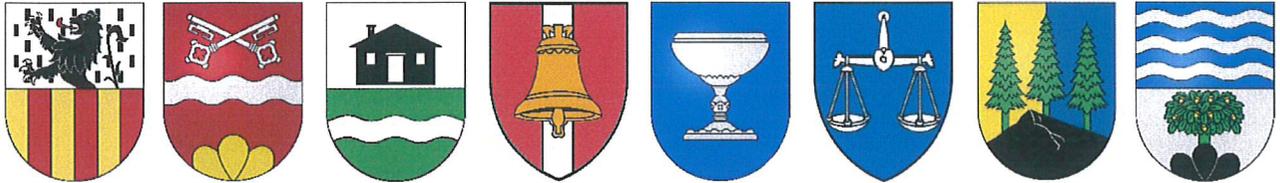
Préavis N° 019/2021-2026

**Etude d'un projet de fusion des huit
communes de la région de Terre Sainte
et son financement**

Responsabilité du dossier :
Administration communale
Mme Lucie Kunz-Harris - Syndic

Founex, le 23 janvier 2023

TABLE DES MATIÈRES



Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Commugny, Coppet, Founex, Mies, Tannay

1. Bref historique	3
2. Objectif du projet d'étude de fusion	3
3. Structure organisationnelle	3
4. Calendrier prévisionnel	6
5. Budget prévisionnel	6
6. Conclusions générales	7
7. Conclusions	8

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Introduction

La Municipalité soumet au Conseil communal la proposition d'entreprendre un projet d'étude de fusion avec les huit communes de la région de Terre Sainte. Afin d'expliquer les tenants et aboutissants de cette importante démarche, le présent préavis est structuré de la manière suivante :

- 1. Bref historique.**
- 2. Objectif du projet d'étude de fusion.**
- 3. Structure organisationnelle.**
- 4. Calendrier prévisionnel.**
- 5. Budget prévisionnel.**
- 6. Conclusions générales.**

1. Bref historique

Les premiers pas de rapprochement entre les communes de Terre Sainte remontent à plus de 50 ans. Plus récemment, une Charte préconisant le renforcement de la collaboration avait été ratifiée en 2002 par les huit communes de notre région et celle de Crans. Puis, les communes de Chavannes-des-Bois, Mies et Tannay avaient fait un premier pas vers la fusion dès 2004. Elles y avaient renoncé au profit d'un projet plus ambitieux à neuf communes et, en février 2007, un préavis d'intention pour conduire une étude stratégique de rapprochement avait été accepté à une très large majorité par les neuf législatifs.

La première phase d'une étude de faisabilité avait permis d'effectuer, en 2008, un sondage auprès de la population des neuf communes pour connaître son avis sur un rapprochement de ces dernières. Les résultats s'étaient avérés globalement très positifs (entre 60% et plus 80%). Toutefois en 2009, les autorités de Crans avaient décidé de ne pas poursuivre la deuxième phase de cette étude stratégique dont les résultats ont été rendus en 2010. Cette même année, tous les législatifs avaient accepté la convention de fusion à une très large majorité à l'exception du Conseil communal de Founex qui l'avait refusée, raison pour laquelle la population de Terre Sainte n'avait pas pu se prononcer sur la création d'une nouvelle commune.

Douze ans après cette tentative, les discussions au sein de l'Assemblée des syndics de Terre Sainte et de l'ensemble des Municipalités ont repris quant à l'opportunité de démarrer un nouveau projet d'étude de fusion. L'appartenance à la région de Terre Sainte s'est encore renforcée ces dernières années au sein des autorités car les sujets communs aux huit communes sont toujours plus nombreux, par exemple au niveau des bâtiments scolaires. Chez les plus jeunes, c'est le regroupement scolaire qui a contribué depuis plusieurs années à renforcer cette identité régionale.

Enfin, la période pour démarrer une étude de faisabilité est adéquate, soit dans le premier tiers de la législature, car une analyse sérieuse prend du temps (au minimum une année) et si une convention de fusion devait être décidée au terme de l'étude, il faudrait encore compter au minimum une année avec les différentes votations.

2. Objectif du projet d'étude de fusion

L'étude de faisabilité a pour objectif principal d'identifier les avantages et les inconvénients d'une fusion politique et administrative des huit communes de la région de Terre Sainte. Les principales thématiques inhérentes à tout projet d'étude de fusion et celles propres à notre région seront étudiées en profondeur par huit groupes de travail placés sous la responsabilité d'un comité de pilotage. Cette étude s'étalera sur une année environ, soit du mois d'avril 2023 au mois de juin 2024 environ. Les élus communaux ainsi que les collaborateurs communaux seront les acteurs principaux de cette importante réflexion. Une démarche participative visant à associer le plus largement possible la population et notamment les jeunes de notre région sera entreprise parallèlement aux travaux des différents groupes de travail.

Cette étude représentera une occasion unique de réfléchir à l'idée que nous nous faisons de la gouvernance régionale et du rôle que pourrait jouer une éventuelle commune unique pour Terre Sainte.

Le projet d'étude d'un regroupement de nos huit communes nous permettra également de repenser nos structures de collaborations intercommunales et d'évaluer les impacts financiers qu'aurait une fusion sur les coûts de fonctionnement politique et administratif d'une nouvelle commune.

3. Structure organisationnelle

La structure suivante a été élaborée par l'Assemblée des syndics de Terre Sainte, avec le concours du délégué aux fusions de communes, puis validée par les Municipalités pour conduire ce projet d'étude de fusion :

Municipalités

Le rôle de la direction du projet est le suivant :

- Approuver le calendrier, l'organigramme et les thématiques des groupes de travail.
- Valider le budget, le coût des mandataires externes et les comptes finaux de l'étude de fusion.
- Désigner, avec le concours des Conseils communaux, les membres des groupes de travail.
- Déléguer la gestion et la direction opérationnelles du projet de fusion au Comité de pilotage.
- Renseigner les membres des Conseils communaux sur l'avancement des travaux.
- Approuver le mode et le montant pour le défraiement des membres des groupes de travail.
- Approuver le rapport final sur l'étude de fusion.

Comité de pilotage (Copil)

La conduite opérationnelle du projet d'étude revient à un comité de pilotage formé de deux représentants des autorités par commune, soit le syndic ou municipal et le président du Conseil communal ou un membre désigné par le Conseil communal, le délégué cantonal aux fusions de communes ainsi qu'une secrétaire du COPIL. La société mandatée pour la communication du projet participera également à toutes les séances. Le rôle du Copil est le suivant :

- Planifier et diriger les différentes étapes du projet de fusion.
- Désigner des porte-paroles du projet de fusion auprès des médias.
- Définir le calendrier, l'organigramme et les thématiques des groupes de travail.
- Désigner les mandataires externes au projet de fusion et en valider les différents coûts.
- Informer les municipalités de l'avancement des travaux.
- Proposer un mode et un montant pour le défraiement des membres des groupes de travail.
- Valider les lettres et les bulletins d'information destinés à la population et aux médias.
- Organiser les séances d'information et de débats avec la population.
- Approuver les rapports finaux des groupes de travail.
- Rédiger le rapport final sur l'étude de fusion.

Groupes de travail

Les huit groupes de travail sont composés d'élus des exécutifs et des législatifs, de collaborateurs communaux et de tierces personnes directement concernées. Les thématiques suivantes ont été retenues :

- GT 1 Finances communales.
- GT 2 Règlements, tarifs, taxes, émoluments et archives.
- GT 3 Informatique.
- GT 4 Identité régionale, armoiries, associations.
- GT 5 Autorités communales, administration, RH.
- GT 6 Propriétés communales (bâtiments, forêts, domaines, parcs, jardins cimetières).
- GT 7 Services industriels (eau, épuration, déchets, voirie).
- GT 8 Environnement, urbanisme, police des constructions, routes.

Les différentes collaborations intercommunales, pour certaines transversales (SITSE, APEJ, ARSCO SA), seront examinées au sein des groupes de travail concernés.

Le rôle des groupes de travail est le suivant :

- Traiter les thématiques et les sujets transversaux figurant dans les objectifs du groupe de travail.
- Désigner un rapporteur pour chaque groupe de travail auprès du COPIL.
- Désigner un secrétaire pour chaque groupe de travail.
- Rédiger un rapport final avec des conclusions.

Appui de l'Etat de Vaud

Pour mener à bien ces travaux, les Municipalités et le comité de pilotage peuvent compter sur l'appui du délégué de l'Etat aux fusions de communes, M. Laurent Curchod. Son rôle est d'accompagner et de conseiller le COPIL et les différents groupes de travail tout au long de cette étude en proposant une méthode de travail efficiente. Les autres services de l'Etat, y compris la préfecture, sont également à disposition des différents acteurs de l'étude de fusion.

Mandats externes

Finances

L'examen des enjeux financiers est un aspect fondamental lors d'une étude de fusion de communes. Les autorités communales ainsi que la population doivent pouvoir disposer de tous les éléments financiers permettant de se forger une opinion sur les conséquences d'une éventuelle fusion. La collaboration, sous forme de mandat, avec une fiduciaire reconnue et disposant d'un savoir-faire dans le domaine de l'examen des comptes communaux est nécessaire.

Communication

La communication tout au long de l'étude permettra d'informer régulièrement les membres des Conseils communaux, les collaborateurs communaux, la population et les médias. La collaboration, également sous forme de mandat, avec une agence de communication disposant d'un savoir-faire dans le domaine de la communication institutionnelle est indispensable.

4. Calendrier prévisionnel

Une feuille de route a été établie par les exécutifs communaux. Les échéances suivantes sont à retenir :

Mars 2023	Vote du préavis pour le projet d'étude de fusion par les huit conseils communaux.
Avril 2023 - Juin 2024	Travaux du COPIL, des groupes de travail et des mandataires.
Juin - Septembre 2024	Rédaction du rapport final sur le projet d'étude de fusion.
Septembre 2024	Présentation du rapport sur le projet d'étude de fusion aux Conseillers communaux. Présentation du rapport sur le projet d'étude de fusion à la population.
Octobre 2024	Sondage auprès de la population concernant l'opportunité d'une fusion.
Novembre 2024	Décision sur le périmètre de la fusion pour la seconde étape du processus. Rédaction du préavis sur le rapport concernant le projet d'étude de fusion et sur la suite du processus de fusion.
Décembre 2024	Vote des Conseils communaux sur le rapport concernant le projet d'étude de fusion et sur la suite du processus de fusion en vue de l'établissement d'une convention de fusion.

5. Budget prévisionnel

Prestations	Coûts
Mandat finances communales ¹	CHF 80'775.00
Mandat communication ¹ (y.c. sondage)	CHF 60'000.00
Impression	CHF 10'000.00
Défraiements des groupes de travail ²	CHF 65'000.00
Divers et imprévus (5%)	CHF 10'788.75
Sous-total	CHF 226'563.75
Arrondi	CHF 436.25
TOTAL TTC	CHF 227'000.00
Subvention Etat de Vaud	CHF 113'500.00
Solde à la charge des communes TTC³	CHF 113'500.00
Soit pour Founex (3'822 hab. sur 17'096 hab.)	CHF 25'375.00

¹ Trois offres ont été demandées pour le mandat concernant les finances communales et quatre concernant le mandat pour la communication.

² Le défraiement des membres du COPIL et des GT est de CHF 90.00 par séance.

³ Ce montant est divisé entre les huit communes (franc/habitant selon StatVD au 31.12.2021).

Participation financière de l'Etat de Vaud

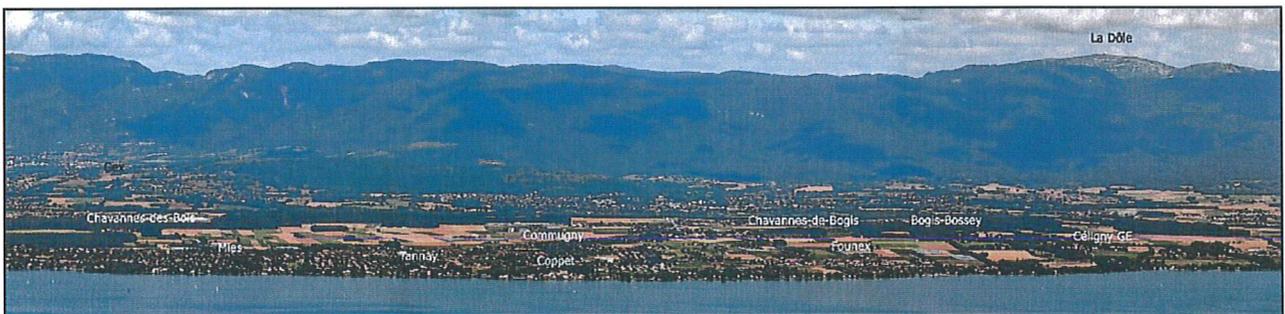
L'Etat accorde une aide financière aux communes destinée à couvrir une partie des frais liés à une étude de fusion (50% des coûts de l'étude). Cette aide n'est octroyée par le Conseil d'Etat qu'aux communes ayant un projet de fusion qui aura été accepté (y.c. le budget) par toutes les Municipalités et tous les Conseils communaux, c'est-à-dire aux projets ayant reçu le soutien explicite des organes communaux.

6. Conclusions générales

Comme cela a été dit précédemment, le principal objectif de l'étude sera d'évaluer de manière objective les avantages et les inconvénients d'une fusion des huit communes de la région de Terre Sainte. Le rapport établi en 2010 par nos prédécesseurs sera également pris en compte car plusieurs sujets d'étude seront en partie similaires même si le contexte a évolué en 13 ans.

La Municipalité considère que le périmètre opportun pour cette étude représente les huit communes de Terre Sainte. Ce dernier est totalement cohérent sur les plans historique, politique, social et culturel. Toutefois, un refus de s'engager dans cette démarche par un ou plusieurs Conseils communaux ne remettrait pas en cause une étude de faisabilité. Le périmètre de l'étude serait adapté en conséquence.

A l'issue de cette étude, un rapport final sera établi et présenté à l'ensemble des Conseils communaux puis à la population des communes concernées. Un sondage sera ensuite réalisé auprès des habitants afin de connaître leur opinion sur la poursuite de ce processus de fusion avec, à la clé, la rédaction d'une convention de fusion. En tout état de cause, il appartiendra in fine à chaque Conseil communal de se prononcer, sur la base des conclusions du rapport final pour savoir s'il est opportun de poursuivre ou non cette démarche en proposant une fusion avec les communes qui le souhaiteront.



7. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FOUNEX

- Vu** le préavis municipal N° 019/2021-2026, concernant le budget prévisionnel en vue de l'étude d'un projet de fusion des huit communes de la région de Terre Sainte
- Ouï** le rapport de la Commission ad hoc
- Attendu** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

- D'approuver** le préavis municipal N° 019/2021-2026
- D'approuver** la démarche en vue d'un projet d'étude de fusion entre les huit communes de Terre Sainte
- D'adopter** le budget prévisionnel pour l'étude de fusion et d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 25'375.00 représentant sa contribution financière pour cette étude (montant de la subvention de l'Etat déduite)
- D'amortir** ce montant par un prélèvement sur la trésorerie communale

Ainsi approuvé par la Municipalité le 23 janvier 2023, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

le Syndic :
Lucie Kunz-Harris



la Secrétaire :
Sylvie Décré



Direction de projet

Municipalités



Comité de pilotage (COPILO)

Syndics ou municipaux et
Présidents
des Conseils communaux ou
membres désignés par les Conseils

Appuis externes :
Services Etat de Vaud
Préfecture



Communication



Coordination du projet
Délégué aux fusions de communes



GT 1
Finances

GT 2
Règlements,
tarifs, taxes,
émoluments,
archives

GT 3
Informatique

GT 4
Identité
régionale
armoiries
associations

GT 5
Autorités
communales
administration
RH

GT 6
Propriétés
communales

GT 7
Services
industriels

GT 8
Environnement
urbanisme
police
constructions
routes

Rapport de la Commission ad'hoc "Etude projet de fusion Communes de Terre Sainte" concernant le Préavis No 019/2021-2026, relatif à

L'Etude d'un projet de fusion des huit communes de la région de Terre Sainte et son financement

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le préavis municipal No 019/2021-2026 nous a été présenté le 31 janvier 2023 par l'ensemble des Syndics de Terre Sainte. Les Conseillers Municipaux ainsi que les Présidents des Conseils Communaux étaient également présents.

Les membres de la Commission ad'hoc « Etude projet de fusion Communes de Terre Sainte » se sont réunis à l'issue de la séance afin d'examiner en détail ce préavis.

A. Préambule

Au préalable, la Commission ad'hoc « Etude projet de fusion Communes de Terre Sainte » a noté les points suivants :

- Cela fait 50 ans que ces communes se rapprochent de plus en plus. D'ailleurs il existe actuellement déjà une grande collaboration des communes de Terre Sainte via de nombreuses intercommunalités.
- Certaines problématiques telles qu'un manque de représentation face à des instances politiques supérieures, des coûts de fonctionnement élevés ou une péréquation défavorable concernent la majorité des communes en question.
- Ce projet peut compter sur l'appui du délégué de l'Etat (de Vaud) aux fusions de communes. Les autorités communales bénéficient également d'une feuille de route constamment remise à jour grâce à l'expérience acquise lors de projets de fusion précédents.

B. But du projet

L'objet de ce préavis est de donner la possibilité aux exécutifs de faire une étude sur la fusion. L'étude de faisabilité a pour objectif principal d'identifier les avantages et les inconvénients d'une fusion. Elle sera organisée via 8 groupes de travail couvrant différentes thématiques. Ceux-ci seront composés d'élus des exécutifs et des législatifs, de collaborateurs communaux et de tierces personnes et sociétés fiduciaires spécialisées directement concernées.

L'étude débutera sitôt acceptée par les Conseils Communaux / Généraux des 8 communes de Terre Sainte et durera environ 15 mois. La population sera sondée pendant cette période. Si le projet se poursuit, une convention de fusion (sans amendement) sera présentée au Conseil lors du dernier trimestre 2024. Si approuvée, un référendum obligatoire aura lieu par la suite.

L'objectif serait de synchroniser le lancement de la nouvelle commune lors des prochaines élections communales avec éventuellement un décalage de 6 mois pour s'aligner également sur les nouvelles normes comptables à venir.

Cette étude budgétée à CHF 227'000.00 TTC est subventionnée à 50 % par le Canton. Le solde est à charge des 8 communes payé au pro rata du nombre d'habitants, soit CHF 25'375.00 TTC pour notre commune.

Si ce préavis est refusé, il ferme la porte de facto à la suite du projet de fusion pour la commune concernée.

C. Remarques

Il est important de rajouter qu'une fusion éventuelle ne doit pas être perçue comme une fusion de villages, mais comme une fusion principalement politique et administrative.

En outre, l'objectif financier, bien qu'indispensable, ne doit pas être une fin en soi. Les autorités et la population doivent pouvoir également être fédérées autour d'un projet et d'une identité sur territoire communs.

D. Conclusion

La Commission ad 'hoc « Etude projet de fusion Communes de Terre Sainte » relève les points suivants :

- Les Syndics des communes concernées démontrent une volonté forte d'identifier les avantages et les inconvénients d'une fusion
- Des sondages précédemment soumis à la population démontrent un intérêt (>60%) pour une fusion éventuelle.
- Le projet d'étude d'un regroupement des communes tel que présenté par le canton a fait ses preuves et permet aux citoyens, autorités et employés concernés d'y prendre part activement.

En conséquence, la Commission ad 'hoc « Etude projet de fusion Communes de Terre Sainte » approuve la demande concernant le budget prévisionnel en vue de l'étude de faisabilité d'un projet de fusion des huit communes de la région de Terre Sainte et vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis municipal No 019/2021-2026 tel qu'il a été présenté par notre Municipalité.

Ainsi fait à Founex, le 28 février 2023, pour la Commission ad 'hoc « Etude projet de fusion Communes de Terre Sainte »:

Bernard Cintas

Philippe Schirato

Alexandre Favero

Manuel Stern

Serge Moser

Absents excusés : Nicolas Ulmer et Wil Wargnier